



N° 074/23 /CPMP/ANARPAM

Nouakchott, le **14 SEP 2023**

Le Président

الرئيس

**AVIS RENDANT INFRUCTUEUX UN AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
INTERNATIONAL**

Référence de l'AMII : Avis à manifestation d'intérêt international
N°01/CPMP/ANARPAM/MPME/2023

Dénomination du Marché : Recrutement d'un cabinet international pluridisciplinaire spécialisé pour l'accompagnement technique et opérationnel de l'ANARPAM en vue d'assurer le développement de ses capacités dans le domaine de l'exploration minière

Date de lancement de l'AMII : 06/06/2023

Nombre des cabinets manifestants : 5

Date d'ouvertures des manifestations : 19/06/2023

Référence réglementaire :

La Commission de Passation des Marchés publics de l'ANARPAM, dans sa séance du sept septembre 2023 a déclaré infructueux l'AMII N°01/CPMP/ANARPAM/MPME/2023, sous réserve de l'avis de non objection de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) et ce pour motif de non-conformité.

La CNCMP dans sa séance du 12/09/2023, n'a pas eu d'objection sur la décision de la CPMP/ANARPAM rendant le l'AMII en question infructueux (extrait du PV N° 79/CNCMP/2023).

La Publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Président de la CPMP/ANARPAM

Ely Cheikh DAHA

